



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 75528

### Texte de la question

Mme Martine Carrillon-Couvreur attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'inquiétude croissante des associations d'accueil, d'hébergement et de lutte contre l'exclusion face à la baisse répétée des crédits alloués à leur fonctionnement. Alors que les besoins augmentent, l'action et les projets de ce secteur sont pénalisés par les gels, reports et diminution de crédits. Confrontées au manque de ressources, de nombreuses associations poussent un cri d'alarme devant l'urgence pour notre société d'apporter une réponse adaptée aux besoins des personnes en difficultés. En effet, faute de moyens, on peut craindre que les places disponibles en CHRS diminuent progressivement et que certains centres soient contraints de fermer leurs portes. De même les associations caritatives risquent de ne plus pouvoir répondre, cet hiver, aux demandes des personnes confrontées à la précarité. Par conséquent, elle lui demande les mesures qu'il compte mettre en place afin que les associations d'accueil, d'hébergement et de lutte contre l'exclusion puissent continuer leurs missions et répondre aux besoins des plus démunis. - Question transmise à Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité.

### Texte de la réponse

Devant les difficultés budgétaires rencontrées par les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) un certain nombre de mesures ont été prises par le Gouvernement, notamment dans le cadre du plan de cohésion sociale et sont de nature à améliorer durablement les ressources des CHRS. Pour l'année 2005, le financement du plan de cohésion sociale s'est traduit pour les CHRS par l'inscription en loi de finances de 13,8 millions d'euros de mesures nouvelles permettant d'une part la création de 800 places de CHRS (6,3 millions d'euros) dont 500 par transformation de places d'urgence et d'autre part la consolidation de la dotation globale de fonctionnement à hauteur de 7,5 millions d'euros. Par ailleurs, pour financer les déficits des établissements et favoriser le retour à l'équilibre budgétaire, 8 millions d'euros supplémentaires ont été affectés aux CHRS dans le cadre de la loi de finances rectificative 2004. Au total, plus de 459 millions d'euros sont consacrés au financement des CHRS en 2005 soit une augmentation de 5 % par rapport à 2004. Pour 2006, le projet de loi de finances prévoit une enveloppe de 472,74 millions d'euros pour le financement des CHRS dont 21,67 millions d'euros de mesures nouvelles (dont 5,4 pour la création de 500 places) soit une hausse de 4,80 % par rapport à 2005. En outre, une mission d'enquête IGAS/IGF a été missionnée en juillet 2004 sur la problématique du financement des CHRS au plan national. Cette mission, qui avait pour but d'identifier et d'analyser les difficultés d'ordre financier que connaissent les CHRS, ainsi que leurs causes et leurs conséquences, a remis son rapport final au mois de janvier 2005. Pour faire suite aux conclusions du rapport, la ministre déléguée à l'intégration, à l'égalité des chances et à la lutte contre l'exclusion a décidé de mettre en oeuvre un plan d'action structuré autour de trois grands objectifs : l'amélioration du contrôle de gestion : cet objectif, qui vise à mieux appréhender l'évolution des dépenses et des recettes des établissements, rejoint le travail déjà initié dans le cadre de la LOLF de justification au premier euro ; l'amélioration du pilotage : cet objectif passe notamment par l'amélioration du système d'information et d'indicateurs et l'élaboration d'un référentiel des coûts ; l'amélioration de l'allocation des ressources : il s'agit d'amorcer la rationalisation des coûts

et de garantir une allocation plus juste des ressources. Plusieurs travaux ont déjà été initiés, telle que l'allocation des ressources différenciée pour réduire les inégalités entre régions. Enfin, concernant l'hébergement d'urgence hors CHRS, 8,5 millions d'euros supplémentaires sont prévus par le projet de loi de finances pour 2006 par rapport à la loi de finances initiale 2005, pour permettre, notamment, un bon déroulement de la campagne hivernale.

## Données clés

**Auteur** : [Mme Martine Carrillon-Couvreur](#)

**Circonscription** : Nièvre (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 75528

**Rubrique** : Politique sociale

**Ministère interrogé** : santé et solidarités

**Ministère attributaire** : cohésion sociale et parité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 11 octobre 2005, page 9386

**Réponse publiée le** : 24 janvier 2006, page 701